



COMPTE-RENDU Réunion du Comité syndical

Syndicat de la Tille, de la Norges et de l'Arnison (SITNA)

*Séance du 24 février 2026 à 18h30
Salle du Conseil Municipal, Mairie de PREMIÈRES*

Date de convocation : 11 février 2026

L'an deux mil vingt-six, le onze février, à dix-huit heures trente, le comité syndical du Syndicat mixte de la Tille, de la Norges et de l'Arnison, s'est réuni dans la salle du conseil municipal de la commune de Premières sur convocation de Monsieur Pascal MARTEAU, Président.

Délégués présents, absents, excusés et procurations :

Délégué titulaire	Émargement	Délégué suppléant	Émargement
CC Auxonne Pontaller Val de Saône			
ANTOINE Hugues	Présent	MICHELOT-JACQUOT Florence	Excusé
CC de la Plaine Dijonnaise			
GAUTHRON Olivier	Présent	DEHER Thomas	(Présent)
MARTEAU Pascal	Présent	EUDES Céline	Absent
PONTILLO Emmanuel	Absent	TUVACHE Mickaël	Présent
CC des Vallées de la Tille et de l'IGNON			
STAIGER Jean-Denis	Absent	MONOT Christophe	Absent
CC Forêts, Seine et Suzon			
DUMONT Jean-Paul	Absent	BENINCA Catherine	Absent
CC Mirebellois et Fontenois			
BETHENOD Bruno	Absent	DONICHAK Emmanuel	Absent
CC Norges et Tille			
DEMAISON Patrice	Présent	Suppléant à nommer *	
GREGOIRE Gaël	Absent	MAILLIER Denis	Absent
LENOIR Michel	Présent	MÉDEAU Jacques	Présent
MORELIERE Patrick	Présent	TRIOUX Aurélien	Absent
Dijon Métropole			
BELLEVILLE Philippe	Absent	BELHADEF Nadjoua	Absent

Délégué titulaire	Émargement	Délégué suppléant	Émargement
BOURNY Nicolas	Présent	COURGEY Jean-François	Absent
DETANG Rémi	Excusé	GOZZI Catherine	Absent
DODET Jean-François	Excusé	HERMANN Gérard	Absent
LEMANCEAU Philippe	Excusé	HOAREAU Antoine	Absent
MARTIN-GENDRE Dominique	Absent	LONCHAMPT Samuel Procuration de M. DETANG Rémi	Présent
MASSON Jean-Patrick	Excusé	LOVICHY Marien	Excusé
RELOT Didier	Absent	MEZUI Georges	Absent
RUET Guillaume	Présent	RABUT Céline	Absent
SANCHEZ Lionel	Excusé	TONOT Céline	Absent

Délégué titulaire	Total	Délégué suppléant	Total
Membres en exercice	21	Membres en exercice	20*
Présents	8	Présents	4
Absents	8	Absents	14
Excusés	5	Excusés	2
Votants ¹	8 (7)	Votants	3 (4)
Procurations	0	Procurations	1
Voix exprimées ¹	8 (7)	Voix exprimées	4 (5)

* En attente de la délibération du Conseil communautaire de la CC Norgé et Tille pour désigner un nouveau suppléant suite à la démission de M. DELATTE Vincent en 2022.

Assistaient à la séance :

- Mme Catherine TRAVERSE, Secrétaire du SITNA
- Mme Amandine COYER, Chargée de missions BV Tille (SITIV et SITNA) et Animatrice du SAGE
- M. Benoît CLAIR, Technicien de rivières BV Tille (SITIV et SITNA)
- M. Guy MORELLE, 7^{ème} Vice-Président CC de la Plaine Dijonnaise délégué à l'Environnement, au Développement durable et à la Gestion de la GEMAPI
- M. LAUNE Sébastien, Directeur du Service Eaux et Réseaux, Dijon Métropole

¹ Notation X (Y) :

- X = Nombre de votants ou de voix exprimées pour les délibérations autres que celle concernant le CFU ;
- Y = Nombre de votants ou de voix exprimées pour la délibération concernant le CFU.

ORDRE DU JOUR

1.	DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE	4
2.	APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU COMITE SYNDICAL DU 25 NOVEMBRE 2025.....	4
3.	DELIBERATION N° 2026-01 : COMPTE FINANCIER UNIQUE (CFU) 2025	4
4.	DELIBERATION 2026-02 : AFFECTATION DU RESULTAT	6
5.	DELIBERATION 2026-03 : BUDGET PRIMITIF 2026.....	7
6.	QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES	8

Début de la séance : 18h30

1. Désignation du secrétaire de séance

M. BOURNY Nicolas est désigné secrétaire de séance.

2. Approbation du compte-rendu du Comité syndical du 25 novembre 2025

Le compte-rendu du 25 novembre 2025 a été approuvé à l'unanimité.

3. Délibération n° 2026-01 : Compte Financier Unique (CFU) 2025

EXPOSÉ

Vu l'article 205 de la loi n° 2023-1322 du 29 décembre 2023 de finances pour 2024 qui prévoit la généralisation du CFU au plus tard pour les comptes de l'exercice budgétaire 2026

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

Vu le rapport de présentation du CFU pour l'année 2025 du SITNA.;

Vu le CFU 2025 du SITNA ;

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Considérant les dispositions de l'article L. 2121-14 du CGCT qui prévoient que « dans les séances où le compte administratif du Président est débattu, le Comité Syndical élit son président. Dans ce cas, le Président peut, même s'il n'est plus en fonction, assister à la discussion ; mais il doit se retirer au moment du vote » ;

Considérant, dès lors, que l'article susvisé interdit formellement au Président de voter son propre compte administratif et qu'il ne peut donc pas donner/recevoir une procuration à/de l'un des membres de sa majorité ;

Considérant que, dans ce cadre, M. Le Président a quitté la séance et le Comité Syndical a siégé sous la présidence de M., DEMAISON Patrice, président ad hoc désigné pour la séance ;

Considérant le CFU présenté et résumé comme suit par le président de séance :

		Investissement	Fonctionnement
Recettes	Prévision budgétaire totale	37 662.05 €	414 435.11 €
	Recettes réalisées	13 823.02 €	242 107.75 €
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	37 662.05 €	340 371.60 €
	Dépenses réalisées	19 344.60 €	68 489.83 €
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	22 711.25 €	41 577.42 €
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent/déficit (+/-)	- 5 521.58 €	- 173 617.92 €
Résultat cumulé	Excédent/déficit	17 189.67 €	215 195.34 €

REMARQUES DE L'ASSEMBLÉE

Ce point n'appelle pas de remarques.

DÉCISION

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, par 12 voix Pour, 0 Contre et 0 Abstention, Monsieur le Président étant sorti et n'ayant pas pris part au vote,

APPROUVE le CFU 2025 du SITNA,

DONNE pouvoir à M. le Président pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

4. Délibération 2026-02 : Affectation du Résultat

EXPOSÉ

Constatant que le compte financier unique 2025 fait apparaître :

- un déficit cumulé d'investissement de 5 521.58 € ;
- un excédent cumulé de fonctionnement de 173 617.92 € ;

et

Vu les besoins recensés pour l'exercice 2026,

Le président propose d'affecter ainsi les résultats de l'exercice 2025 sur le budget primitif 2026 :

Section Fonctionnement (R002)	=	215 195.34 €
Section Investissement (R001)	=	17 189.67€

REMARQUES DE L'ASSEMBLÉE

Ce point n'appelle pas de remarques.

DÉCISION

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité,

DÉCIDE d'affecter les résultats de l'exercice comme suit :

Section Fonctionnement (R002)	=	215 195.34 €
Section Investissement (R001)	=	17 189.67€

5. Délibération 2026-03 : Budget Primitif 2026

EXPOSÉ

Les membres du comité syndical autorisent le Président à voter le budget primitif après le débat d'orientation budgétaire qui a eu lieu le 25 novembre 2025.

Le Président présente au Conseil syndical le budget primitif pour l'exercice 2026 concernant le budget principal.

FONCTIONNEMENT		Dépenses	Recettes
Vote	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	297 224.60 €	293 648.00 €
+		+	+
Reports	Reste à réaliser (R.A.R) exercice précédent		
	002 Résultat de fonctionnement reporté	(si déficit)	(Excédent) 215 195.34 €
=		=	=
TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT		297 224.60 €	508 843.34 €

INVESTISSEMENT		Dépenses	Recettes
Vote	Crédits d'investissement (1) au titre du présent budget (y compris le compte 1068)	31 390.47 €	14 200.80 €
+		+	+
Report	Reste à réaliser (R.A.R) de l'exercice précédent		
	001 solde de l'exécution de la section d'investissement reporté	(Si solde négatif)	(Solde positif) 17 189.67€
=		=	=
Total de la section d'investissement		31 390.47 €	31 390.47 €

TOTAL DU BUDGET	328 615.07 €	540 233.81 €
-----------------	--------------	--------------

REMARQUES DE L'ASSEMBLÉE

Le Président invite les membres à présenter leurs demandes d'explications et observations.

Ce point n'appelle pas de remarques.

DÉCISION

Après avoir entendu l'exposé qui précède et après délibération, cette résolution portant sur le Budget Primitif 2026 du budget principal est adoptée à l'unanimité par le Comité syndical.

6. Questions et informations diverses

M. MARTEAU remercie tous les délégués pour leur présence aux réunions tout au long du mandat.

M. MARTEAU demande aux agents de faire un point succinct sur les études ou travaux en cours.

M. CLAIR fait un point d'avancement sur :

- **Travaux d'entretien de la ripisylve Tranche 2024** (Report des travaux programmés en 2024) :

Cette dernière tranche d'entretien qui était programmée avant l'arrêt du PPRE a été réalisée sur les secteurs suivants : La Tille à Pluvet et travaux ponctuels à Orgeux, Izier, Chevigny-Saint-Sauveur et Magny-Sur-Tille.

- **Travaux d'urgence – Tranche 2026**

M. CLAIR indique qu'aucune demande n'a été portée à sa connaissance à ce jour

- **Études préalables à la Remise du Bas-Mont dans son talweg d'origine, création des zones humides et de zones d'expansion de crues dans la commune de VAROIS-ET-CHAIGNOT :**

M. CLAIR indique que l'étude a débuté et que la réunion de lancement a permis de prendre connaissance de la présence de vestiges gallo-romains à proximité du site étudié. La DRAC est en relation avec le SITNA et procèdera à des fouilles préventives. Ces fouilles pourront être menées en parallèle des inventaires faune/flore nécessaires.

- **Études Révision des volumes Maximums prélevables sur le bassin de la Tille**

Mme COYER indique que le cahier des charges de cette étude sera élaboré à compter de la mi-septembre, au retour de son congé maternité.

- **Études préalables à la renaturation du Crosne et réhabilitation de zones d'expansion de crue à BEIRE-LE-FORT**

M. CLAIR rappelle que le cahier des charges est prêt et indique que la consultation des entreprises pourra avoir lieu au printemps 2026.

- Étude d'élargissement de l'interCLE Vouge/Ouche aux masses d'eau souterraines situées en totalité ou en partie sur les bassins de la Tille, de l'Ouche, de la Vouge (portée par l'InterCLE Vouge/Ouche)

Mme COYER indique que le dernier COPIL de cette étude aura lieu le 26/02/2026 afin de notamment présenter aux membres des 3 CLE concernées et de l'interCLE Vouge/Ouche :

- o une première ébauche de programme d'actions et un premier dimensionnement financier des actions et des moyens humains nécessaires à leur mise en œuvre (coûts prévisionnels, plans de financements prévisionnels et restes à charge prévisionnels) ;
- o 3 exemples de clé de répartition financières pour la répartition financière entre les syndicats en charge de la GEMA (SITIV, SITNA, SBO, SBV)
- o une première proposition de ce que pourrait être la composition de l'interCLE élargie.

Cette réunion a également pour objectif de faire valider le principe de l'élargissement de l'interCLE par les membres des 3 CLE sans pour autant préjuger de sa mise en œuvre opérationnelle (qui devra être décidée ultérieurement par les syndicats en charge de la GEMA après consolidation des plans de financements des actions et validation commune d'un nouveau règlement intérieur).

La séance est levée à 19 h 15

Le secrétaire,
BOURNY Nicolas

Le Président,
Pascal MARTEAU